

NUMERO 1/2018-2019



Vadémécum

Ski

Editeur responsable :

CNCSA

Fédération Royale Belge de Ski

Boomgaardstraat 22 bus 27

Berchem

(03/286.07.85)

www.ski.be

Cette édition peut être copiée et multipliée à condition qu'elle promeuve le sport dans son aspect global. Dans tous les autres cas, une autorisation écrite par l'éditeur responsable et le conseil d'administration de la Fédération Royale Belge de Ski est exigée.

Tout a été mis en place pour garantir l'exactitude des informations. Les erreurs involontaires éventuelles doivent être communiquées au secrétariat de la FRBS.

Dans aucun cas la responsabilité ou les dommages éventuels ne seront reconnus.

La version néerlandaise est la seule version valide.

FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE SKI

Identification :

<i>Fondée:</i>	comme ASBL en 1977
<i>Associé à:</i>	Fédération Royale Belge de Ski (FRBS)
<i>Partenaires:</i>	ADEPS – C.O.I.B.
<i>Membres:</i>	clubs à travers toute la Wallonie et la Région Bruxelloise

Objectifs:

Promouvoir et soutenir le ski dans tous les aspects et toutes les disciplines; prestation de services aux clubs et à tous les membres des clubs; créer et coordonner les activités sportives; informer et soutenir les coureurs.

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet : www.fski.be

Structure:

Le conseil d'administration prend les décisions afin de garantir le bon fonctionnement de l'association. Le conseil d'administration est composé du bureau (président, vice-président, trésorier et secrétaire général) supplémenté d'autres administrateurs élus lors de l'Assemblée Générale.

Les commissions conseillent le conseil d'administration : commission de ski nordique (CSN), commission course de ski alpin (CCSA), commission d'enseignement de ski alpin (CESA), commission free ski (CFS), commission médicale (CMED).

Le secrétariat est ouvert du lundi ou vendredi de 9.00 à 16.00.

Pour plus d'information : <http://www.fski.be>

POLITIQUE DE DOPAGE

- La Fédération Francophone Belge de Ski rejette toutes les formes de pratiques illicites qui peuvent affecter les performances. Si un membre actif est pris à ce sujet, la fédération se réserve le droit de suspendre indéfiniment cette personne.
- La fédération est liée au décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage.
- La Fédération Francophone Belge de Ski est affilié à la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage). Le règlement antidopage en vigueur est identique à celui de cette instance.

ASSURANCES

- L'affiliation et donc les assurances associées sont saisonnières du 1^{er} juillet au 30 juin pour la Fédération Francophone Belge de Ski. (du 1^{er} septembre au 31 août pour Sneeuwsport Vlaanderen)
- Pour participer à des compétitions (nationales et étrangères), les coureurs doivent être en ordre d'affiliation à un club, d'assurances (dont l'individuelle accident) et de licence de course.
- Il est de la responsabilité des clubs de vérifier les assurances de leurs membres. Les organisateurs doivent être surs à 100% que tous les participants sont correctement assurés par la fédération.
- Toutes les conditions et garanties peuvent être consultées sur notre site internet : www.fski.be

FORMATION DES CADRES RECONNUE EN SKI ALPIN

Cette information est disponible sur notre site internet : www.fski.be.

RETRIBUTIONS

Licence de course FRBS:

€5,00

ECOLE DE SPORT BELGE

<http://www.isfsports.org>

TRANSFERTS ET DEMISSION DES COUREURS

Conformément à la jurisprudence européenne, concernant les sportifs non professionnels, aucune forme de compensation ne peut être versée en cas de transfert d'une association sportive à une autre.

1. QUI PEUT DEMANDER SON TRANSFERT / DEMISSION ?

Tout coureur qui souhaite changer de club.

2. QUI EST CONSIDERE COMME COUREUR ?

Tous les athlètes qui ont participé à au moins 2 courses belges durant la dernière saison.

3. QUAND ET COMMENT PUIS-JE DEMANDER MON TRANSFERT ?

Seulement entre le 1^{er} juin et le 30 juin. Pour une prise d'effet au 01 juillet.

Par lettre recommandée adressée au siège social du club qu'il veut quitter, avec une copie au secrétariat de la Fédération Francophone Belge de Ski.

Ou

Par mail avec accusé de réception adressé au secrétariat du club avec en copie le secrétariat de la Fédération Francophone Belge de Ski (info@ffbs.be).

4. EST-CE QU'UN TRANSFERT PEUT ETRE REFUSE ?

Oui, si le règlement décrit ci-dessus n'est pas respecté ou si toutes les obligations financières avec le club actuel n'ont pas été respectées.

Dans tous les autres cas, l'athlète non professionnel a le droit de résilier le contrat entre lui et son association sportive chaque année.

Les associations sportives et les fédérations doivent respecter la liberté de choix du coureur afin de rejoindre un nouveau club.

COURSES BELGES

La calendrier le plus récent se trouve sur www.ski.be ou sur www.fski.be ou est à demander au secrétariat de la FRBS (03/286.07.85).

Le Championnat de Belgique de descente est combiné avec un Championnat national d'un autre pays qui est décidé par la CNCSA du 29 novembre 2018 : British Championship.

REGLEMENT FRBS – LISTE DES POINTS.

1. LISTE DES POINTS FRBS

1.1. GENERALITES.

- 1.1.1. Seuls les coureurs ayant une licence belge sont repris sur la liste des points de la FRBS
- 1.1.2. Avant le début de la saison, ces coureurs sont tenus de payer (via leur club) leur inscription à la liste des points FRBS afin d'y être repris.
- 1.1.3. Le classement des skieurs alpins belges est déterminé en fonction des points obtenus lors des courses FIS et belges.
- 1.1.4. Ce classement donne une valeur de principe déterminée par le calcul de la note forfaitaire maximale effectuée par la Fédération Internationale de Ski (FIS).
Ces limites se trouvent sur le site de la FIS : <http://www.fis-ski.com>
Les coureurs qui sont sous ces limites sont appelés : coureurs classés. Pour les coureurs qui dépassent ces limites, la liste est gardée pour information.
- 1.1.5. Chaque coureur qui satisfait au point 1.1.1 et 1.1.2 est repris dans la liste des points dès qu'il ou elle a obtenu un résultat.

2. COURSES et PARTICIPANTS

2.1. COURSES.

- 2.1.1. Seules les courses reconnues par le Conseil d'Administration de la FRBS sont prises en considération.
- 2.1.2. Pour pouvoir organiser une compétition FRBS ou FIS, le club organisateur doit soumettre une demande officielle à la CNCSA, à savoir pour la première réunion de la CNCSA après les vacances de Pâques de la saison en cours. Spécifiquement pour la saison 2019-2020: les demandes doivent être reçues avant le 7 mai 2019. L'organisateur s'engage à respecter le cahier des charges prévu à cet effet. Ce cahier des charges est disponible sur demande à la CNCSA. L'organisateur le renvoie signé à la CNCSA. Celle-ci décide alors
- 2.1.3. Les compétitions répondront le plus possible aux règlements FIS. Pour les compétitions FRBS (non FIS et hors Championnat de Belgique), une taille minimum de ski est imposée à partir de la catégorie U18 : 150cm minimum pour le SL et 175cm minimum pour le GS. Pour les disciplines de vitesse, les normes FIS sont d'applications. Pour les Championnats de Belgique et compétitions FIS, le matériel adéquat pour les différents types de disciplines est obligatoire sous peine de disqualification ou NPS (Not Permitted to Start).

2.1.4. Il est très important que les organisateurs de courses belges transmettent, en version digitalisée prescrite par la CNCSA, les résultats officiels (conformes à la FIS) **dans la semaine suivant la compétition et dans la version digitale prescrite par la CNCSA à resultaten@sneeuwsport.vlaanderen**. A cette seule condition, le résultat pourra être validé. Ensuite, il sera pris en compte pour le calcul de la prochaine liste des points de la FRBS. Ce lien, permettra aux clubs organisateurs de calculer, d'une manière identique, les pénalités pour toutes les courses belges.

2.1.5. Les inscriptions aux courses belges se fait via les clubs.

2.1.6. Pour les Championnats de Belgique, on ne tiendra plus compte des facteurs suivants pour la remise des titres :

- Nombre minimum de participants
- Nombre minimum de coureurs qui terminent la course

2.2. PARTICIPANTS.

2.2.1. Le participant doit être membre de la FFBS, OSVW, Sneeuwsport Vlaanderen ou d'une autre Fédération reconnue.

2.2.2. Les coureurs d'une autre Fédération sont repris sur la liste de départ :

- Avec leurs points FIS
- Ou sans points au cas où ils n'ont pas de licence FIS

3. MODE DE CALCUL

3.1. POINTS DE COURSE

Calcul:

La façon de calculer est identique à celle de la FIS.

Le calcul des pénalités sera identique à celui appliqué par la FIS (à l'exception d'un supplément concernant le circuit)

Listes:

La liste des points belges est calculée par saison de ski, du 1^{er} septembre au 31 août inclus.

Après chaque période de compétition, paraîtra (dans la mesure du possible) une liste intermédiaire qui remplace la précédente.

Ceci signifie qu'après chaque série de courses (vacances de Toussaint, de Noël, de carnaval et de Pâques), une nouvelle liste de points paraîtra. Si une course supplémentaire est organisée, une liste intermédiaire est publiée. Ceci, uniquement si la période avant la course suivante le permet (décision de la CNCSA).

Pour les catégories U10-U12, il n'y a pas de points FRBS en Slalom ; le calcul des points dans cette discipline commence à partir de la catégorie U14. (pour U10 / U12, nous utilisons des

piquets courts alors que les coureurs à partir des U14 skient en compétition entre des piquets de slalom)

En ce qui concerne la discipline de slalom géant, les points KBSF sont calculés à partir de la catégorie U10. Ici, tous les participants concourent indépendamment de leur âge dans le même tracé avec des portes identiques.

Coureurs avec points FIS:

Les coureurs qui possèdent des points FIS paraîtront dans la liste, si possible, avec leurs points FIS les plus récents. La CNCSA décide de la liste FIS à utiliser pour la compétition suivante.

3.1.1. Calcul des points de courses

Le résultat de chaque course est transformé en points selon la formule FIS (points de course + pénalité)

3.1.2. Exceptions

3.1.2.1. Pénalité

- Pas d'additif pour le circuit
- Pas d'adaptation de la limite FIS s'il n'y a pas 3 classés.

3.1.2.2. Calculs particuliers

- Pour les courses U16 et plus jeunes, les limites FIS ne sont JAMAIS appliquées.
- Pour les autres courses, les limites FIS sont appliquées si au minimum 3 coureurs classés (\leq limite) sont arrivés.
- Deux ou plusieurs concurrents au 10ème rang
Lorsque deux ou plusieurs concurrents sont classés au 10ème rang de la liste des résultats, le coureur qui a les points les plus bas au départ, sera pris en compte. (meilleure pénalité car le compteur B est inférieur)
- Deux ou plusieurs concurrents à égalité de points de départ en 5ème position (compteur B)
Lorsque deux ou plusieurs concurrents sont à égalité de points FIS en 5ème position pour le calcul de la pénalité, on retient le coureur qui a les points les plus élevés.

3.1.3. Mode de calcul (exemple théorique)

- SOMME A = somme des 5 meilleurs points parmi les 10 premiers classés.
Au cas où il y a moins de 3 classés parmi ceux qui ont pris le départ, il n'est pas tenu compte de la limite.
Au cas où il y a au minimum 3 classés parmi ceux qui ont pris le départ, les limites sont appliquées pour les autres coureurs.

- SOMME B = somme des 5 meilleurs points.
- SOMME C = somme des points de la course des 5 coureurs avec les meilleurs points de départ parmi les 10 premiers arrivés. Au cas où les points de la course sont plus élevés que les limites, la limite sera appliquée. Au cas où il y a moins de 3 coureurs sous la limite, aucune limite ne sera appliquée.
- PENALITE = $(A + B - C)/10$

3.1.4. Arrondissement des pénalités

La pénalité est arrondie à deux décimales.

Par exemple : 13,654 13,65 et 21,849 21,85)

3.2. LES POINTS DANS LA LISTE

3.2.1. Par discipline, il sera tenu compte d'au moins un résultat obtenu par le coureur dans le courant de la saison.

3.2.2. Les points de la première liste de la saison, sont considérés comme un résultat.

4. MISE A NIVEAU FIN DE SAISON

4.1. GENERALITE

Pour la mise à zéro de fin de saison, la FRBS suit le règlement FIS

4.2. CORRECTION FIN DE SAISON

La liste de points belges tend à se rapprocher le plus possible du classement FIS. Ceci, pour donner une indication aux skieurs « non FIS » de leur niveau au point de vue international.

Cependant, il n'est pas possible de transformer aveuglément les points nationaux en points FIS. Les circonstances telles l'ordre de départ, le niveau de difficulté des pistes et du parcours, la longueur des slaloms etc. sont très différentes des courses FIS.

Après quelques adaptations au cours des dernières années, on constate que cette manière de calculer s'approche de la réalité. Cela, plus souvent que l'on ne s'y attendait.

Cependant, après une série de courses (fin de saison), il est nécessaire d'apporter une correction à la liste des points.

Cette correction est faite en comparant les points FIS et les points nationaux, obtenus par un certain nombre de coureurs FIS représentatifs (le plus grand nombre possible). Un skieur est représentatif lorsqu'il participe, au moins, à deux courses dans la même discipline.

La différence entre les points FIS et les points Nationaux détermine le supplément ou la déduction à appliquer au résultat de fin de saison.

S'il n'est pas possible d'apporter une correction parce qu'il n'y a pas suffisamment de participation de coureurs FIS, un groupe de spécialistes se réunira pour déterminer, malgré tout, une correction.

La CNCSA détermine le facteur de correction à la fin de la saison.

5. STATUTS SPECIAUX

Pour le statut de blessé, la FRBS suit le règlement de la FIS

6. INSERTION ET RETRAIT DE LA LISTE DES POINTS

6.1. INSERTION

- 6.1.1. Chaque coureur qui répond au point 1.1.

- 6.1.2. Chaque coureur qui a obtenu, au moins, un résultat en compétition est repris sur la liste des points.

6.2. RETRAIT

- 6.2.1. En cas de non-paiement de l'inscription FRBS

- 6.2.2. Lorsqu'un coureur n'a pas participé, durant 2 saisons, à une course belge.

- 6.2.3. Si le coureur ne s'inscrit pas dans un club belge (voir 8.2.1).

7. UTILISATION DE LA LISTE DES POINTS

- 7.1.1. La liste donne le classement des coureurs belges. La liste détermine l'ordre des départs des courses belges. Elle constitue également une des références pour les sélections et la détermination des critères de sélection. Ce critère n'est donc pas la seule chose qui compte dans la détermination des sélections nationales.

- 7.1.2. La liste de départ pour les courses FRBS sera basée sur le meilleur des points FRBS ou FIS du skieur. C'est-à-dire qu'un skieur qui ne prend sa licence FIS que pour les Championnats de Belgique pourra garder ses points FRBS pour prendre le départ sur les courses FRBS.

8. COMMENTAIRES

8.1. COMMENT PEUT-ON AMELIORER SES POINTS PENDANT LA SAISON ?

- 8.1.1. Grâce à un meilleur résultat : le coureur est repris dans la nouvelle liste avec la moyenne entre les points de départ et sa nouvelle prestation.

Exemple : le coureur obtient 138 points. Sur la liste, il avait 168 points. Il obtient 153 points. $(138+168)/2$

- 8.1.2. Grâce à la moyenne de 2 meilleurs résultats au cours de la même liste.

Exemple : le coureur a 168 points. Il obtient un résultat à 138 points et un autre à 130 points. Sur la nouvelle liste il aura 134 points. $(138+130)/2$

8.2. ATTENTION !

Le coureur, affilié à un club belge, qui n'a pas renouvelé sa cotisation au 15 octobre et/ou n'a pas payé son inscription sur la liste des points de la FRBS, ne sera pas repris sur la nouvelle liste des points.

8.3. ORDRE DE DEPART LORS DES COMPETITIONS BELGES (NON FIS)

- 8.3.1. L'ordre de départ des 15 premiers coureurs hommes/dames, est tiré au sort parmi les coureurs inscrits qui ont le moins de points FRBS ou FIS dans la discipline. **Le jury peut toutefois limiter si la différence de points est trop grande!** Ensuite, les coureurs partent suivant leurs points FIS ou FRBS. Finalement, les coureurs sans points FRBS, partent selon la catégorie d'âge : U14, U16, U21, seniors et masters. L'ordre de départ est tiré au sort dans chaque catégorie d'âge.
- 8.3.2. Les coureurs des catégories U10-U12 ont un tracé à part en slalom. En slalom géant, ils skient dans le même tracé que les autres catégories mais partent avant. Lors de la 2^{ème} manche, on inverse l'ordre à l'intérieur de la catégorie. Les disqualifiés ne peuvent pas courir la 2^e manche (sauf autorisation de l'organisation).
- 8.3.3. L'ordre de départ de la 2^e manche, dames ou hommes, est BIBOR 30. Cette valeur peut être diminuée par le jury selon les circonstances.
- 8.3.4. Pour les compétitions pour enfants par catégorie et au sein de chaque catégorie par points (U10 commence en premier suivi de U12, U14 et U16). Pour la 2^{ème} boucle, juste l'ordre inverse de la première manche quel que soit le résultat obtenu. Les coureurs avec DSQ et DNF partent à leur place d'origine et non à l'arrière. Run1: U10 (numéro de départ 1,2,3, ..., 15) U12 (numéro de départ 16,17,18, ..., 30) U14, U16 Run2: U10 (numéro de départ 15,14,13, ..., 1) U12 (numéro de départ 30,29,28, ..., 16) U14, U16)

8.4. DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription pour les coureurs belges est fixé à €30 par personne et par course. €25 iront au club organisateur et €5 reviendront à la Commission. Pour les compétitions réservées aux U16 U14, U12 et U10, le droit d'inscription est fixé à €5 (€20 et €5).

8.5. NOMBRE DE COMPETITIONS

Par saison, un maximum de 5 semaines de compétition pourra être organisé pendant les vacances scolaires. La CNCSA peut inscrire au calendrier, des compétitions supplémentaires en dehors des vacances scolaires.

8.6. CATEGORIES D'AGE POUR LES COMPETITIONS BELGES ET INTERNATIONALES

Catégorie d'âge	18/19	19/20
U10	2009 et après	2010 et après
U12	2008 2007	2009 2008
U14	2006 2005	2007 2006
U16	2004 2003	2005 2004
U18	2002 2001	2003 2002
U21	2000 1998	2001 1999
Seniors	1997 1989	1998 1990
Masters	1988 et avant	1989 et avant

Au niveau international, on ne parle pas de seniors mais de coureurs licenciés.

LISTE DES POINTS FRBS

La liste la plus récente se trouve sur www.ski.be ou sur www.fski.be ou est à demander au secrétariat de la FRBS (03/286.07.85).

SELECTIONS NATIONALES

9. SELECTION

La liste la plus récente se trouve sur www.ski.be ou sur www.fski.be ou est à demander au secrétariat de la FRBS (03/286.07.85).

10. GENERALITES

- 10.1. Le groupe de travail Topsport est responsable en matière de sélection nationale. La décision définitive reste la responsabilité de la CNCSA.
- 10.2. Les présélections sont déterminées sur base de la liste des points FIS de la fin de la saison. Les sélections définitives sont déterminées sur base de la première liste FIS (après remise à zéro) et homologuées lors de la première CNCSA suivante.
- 10.3. La CNCSA/Topsport reste souverain en ce qui concerne les sélections définitives des coureurs présélectionnés. Topsport a le droit de délibérer un coureur qui n'a pas obtenu les critères.
- 10.4. La CNCSA/Topsport a le droit à tout moment d'exclure, pour des raisons impérieuses, un coureur de la sélection nationale. Cette décision peut être contestée au sein de la commission d'arbitrage (dès sa constitution).
- 10.5. Seuls les coureurs sélectionnés en début de saison dans les équipes nationales ont droit au soutien financier de la CNCSA. Les coureurs qui obtiennent leur sélection en cours de saison n'ont pas droit à ce soutien mais peuvent participer aux courses internationales.

11. CRITERES DE SELECTION

11.1. HISTORIQUE DES CRITERES DE SELECTION

Depuis la fin de saison 2012-2013, le COIB demande à la FRBS de faire une recherche scientifique pour établir des critères de sélections objectifs. Cette étude a été effectuée par discipline et est basée sur une recherche rétrospective du top mondial et également sur le Top-16 et le Top-8 des derniers Jeux Olympiques.

Nous avons analysé la progression du chemin vers le top niveau de chaque coureur. Ensuite, le groupe de travail Topsport s'est basé sur la moyenne du classement Top 30 en Coupe du Monde. Il est prévu d'effectuer cette étude tous les 2 ans et le cas échéant de rectifier ces critères.

11.2. 3 SORTES DE SELECTIONS

Nous utilisons 3 sortes de sélections:

1) Sélection B

Un coureur avec la sélection B a un nombre d'avantages. Il reçoit la priorité sur des compétitions internationales et peut être sélectionné pour les Championnats du Monde et d'autres compétitions majeures. A côté de cela, un coureur B reçoit la possibilité d'acheter

l'équipement national.

Un coureur B est invité à participer aux stages BEAST (à ses propres frais).

2) Sélection A

Un coureur avec une sélection A a un nombre d'avantages supplémentaires. A côté des avantages des coureurs B, la sélection A peut recevoir des aides financières complémentaires pour la participation aux Championnats du Monde et d'autres compétitions majeures. Un coureur A reçoit également un équipement par la CNCSA. Un coureur A est invité à participer aux différents stages BEAST. Il a la priorité sur les coureurs B.

3) Objectifs du gouvernement (athlètes d'élite) seulement FIS

Un athlète d'élite a un maximum d'avantages. Ces coureurs seront, en plus du soutien financier de la fédération (la forme et la taille de celle-ci est à définir par la CNCSA), éventuellement proposés aux communautés pour un soutien supplémentaire et le projet Be Gold (selon leur âge). Ces coureurs sont contactés par le groupe Topsport. Il est impossible d'effectuer une demande personnelle. Cette sélection est basée sur des critères de points et de résultats FRBS et FIS. Un coureur ne peut pas exiger cette sélection uniquement basée sur le coefficient FRBS ou FIS.

Un athlète d'élite est invité à participer aux différents stages BEAST. Il a la priorité sur tous les autres coureurs.

11.3 PORT DE L'ÉQUIPEMENT NATIONAL

Tant les athlètes d'élite que les coureurs A doivent porter leur équipement national lors des cérémonies de remise des prix des compétitions FRBS et par Championnat de Belgique (Schnalstal Val Senales / Vipiteno / Tignes / St. Johann / Val d'Isère) par respect pour nos sponsors. Pour les compétitions sous le drapeau de l'équipe nationale, le port du matériel national est obligatoire.

TABLEAU

Le tableau "Standards de sélection Mesdames et Messieurs" fournit un résumé des différents critères de sélection pour 2019-2020. Le tableau est publié annuellement et contient les conditions à sélectionner lors de la saison suivante:

- 1) Catégories U14, U16, U18, U21, SEN et SEN + (chaque fois subdivisées en 1ère, 2ème et 3ème années)
- 2) Critères FIS SL / RS \
 - > Les critères qui appartiennent à une certaine catégorie sont les critères qui doivent être atteints dans la saison en cours pour être inclus dans la sélection en 2019-2020.
- 3) Critères FIS SG / DH \
 - > Les critères qui entrent dans une certaine catégorie sont les critères qui doivent être atteints dans la saison en cours pour être inclus dans la sélection en 2019-2020.
 - > Non applicable pour les catégories U14 et U16.
- 4) Pour U14 et U16, les résultats de FIS-Enfants sont également conservés pour déterminer l'équipe A ou B.
- 5) Le formateur national prend en compte les points suivants pour déterminer un jeune A ou un jeune: U14J1 160/190 - U14J2 140/170 - U16J1 120/150 - U16J2 100/130.
- 6) Niveau de sélection: équipe jeunesse, équipe junior, équipe B et équipe A
- 7) Remarques générales

TABLEAU I: CRITERES DE SELECTION DAMES & HOMMES

Onderstaande selectiecriteria bevatten de voorwaarden om geselecteerd te worden in het seizoen 2019-2020.

FIS-punten van toepassing volgens de nieuwe FIS-puntenberekening die van kracht wordt met de FIS-BASE LIST 2019-2020.

Les critères de sélection ci-dessous contiennent les conditions à sélectionner pour la saison 2019-2020.

Points FIS applicables selon le nouveau calcul du point FIS qui entre en vigueur avec la FIS-BASE LIST 2019-2020.

A M E S +	U14		U16		U18	U21			SEN			SEN+		
	Jeugdteam / Equipe de jeunes				Team Junior(en) Team						Team B Team			
	KBSF-punten / Point FRBS				KBSF- of FIS-punten Points FRBS ou FIS	FIS-punten / Points FIS								
H E R E N / D A M E S +	Categorie / Catégorie	U14-1e	U14-2e	U16-1e	U16-2e	U18-1e*	U18-2e	U21-1e	U21-2e	U21-3e	SEN-1e	SEN-2E	SEN-3e	≥ SEN-4E
	Punten/Points MAX - SL/GS	190	170	150	130	110	85	70	60	55	50	50	50	45
	Points-FIS-Punten MAX SG/DH	NIET VAN TOEPASSING / NE S'APPLIQUE PAS				130	110	90	75	65	60	55	55	50
/ D A M E S +	FIS-CHILDREN A-wedstrijden : <= 10 % = B-team / <= 5 % = A-team B-wedstrijden : <= 5 % = B-team / <= 2,5 % = A-team													
	Atleten \ Athlètes													
	A Team A													
H O M M E S +					KBSF- of FIS-punten Points FRBS ou FIS	FIS-punten / Points FIS								
	Categorie / Catégorie	U18-1e*	U18-2e	U21-1e	U21-2e	U21-3e	SEN-1e	SEN-2E	SEN-3e	≥ SEN-4E				
	Punten/Points MAX - SL/GS	35	35	35	35	35	35	35	35	35				
Points-FIS-Punten MAX SG/DH	40	40	40	40	40	40	40	40	40					
Atleten \ Athlètes														

* OPMERKING 1E JAARS U18

Wie als eerste jaar U18 van bij de start van het seizoen opgenomen wil worden bij het Junioren-of A-team, dient
- aan het begin van het seizoen de KBSF-punten te bezitten in de lijst 1e jaar U18;
- te beschikken over een FIS-licentie.

ALGEMENE OPMERKINGEN

Men kan in de loop van het seizoen opgenomen worden in het team indien men voldoet aan de overeenstemmende criteria.

Om het volgende jaar in het team te blijven dient men het seizoen af te sluiten met FIS-punten volgens de criteria van het daaropvolgende seizoen (inclusief minimum aantal deelnames aan KBSF-organisaties + deelname aan minimum 1 BK Outdoor)

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Vous pouvez être inclus dans l'équipe au cours de la saison si vous répondez aux critères correspondants.

Pour rester dans l'équipe l'année suivante, la saison doit être conclue avec des points FIS selon les critères de la saison suivante (y compris le nombre minimum de participations dans les organisations FRBS + participation au moins à 1 CB Outdoor)

* NOTE 1ÈRE ANNÉE U18

Qui veut être inclus en première année des moins de 18 ans du début de la saison avec l'équipe Junior ou A doit
- avoir les points FRBS dans la liste U18 de 1ère année au début de la saison;
- avoir une licence FIS.

11.4. CRITERES DE SELECTION

A Team – B Team – Junior Team

- Obtenir, dans 1 discipline, les points équivalents ou inférieurs inscrits dans la colonne A,B, ou juniors team
- Pour faire partie d'une équipe A , B, ou juniors team le coureur doit avoir pris le départ au cours de la saison précédente à 4 courses belges ou FIS belges: vacances d'automne, vacances de Noël, vacances de carnaval et vacances de Pâques. En outre, la participation au championnat de Belgique est obligatoire.
- Seuls les coureurs A et B doivent participer à 2 concours FRBS ou aux compétitions belges FIS et au Championnat de Belgique par saison (aucune exception n'est faite pour les étudiants). Les coureurs qui ne respectent pas les conditions de départ des courses FRBS perdent leur sélection nationale et tous les autres avantages liés à celle-ci.

U16 – U14 team jeunes- sélection A Jeunes/B jeunes

- Obtenir, Dans 1 discipline, le score est égal ou inférieur à celui indiqué dans la colonne avec l'année de naissance correspondante, la catégorie correspondante (1ère ou 2ème année) est nécessaire
- La sélection peut également être déterminée par les formateurs nationaux: la sélection A Jeunesse ou B Jeunesse est basée sur les points suivants: U14J1 160/190 - U14J2 140/170 - U16J1 120/150 - U16J2 100/130
- Dans les compétitions FIS-Enfants, atteindre les résultats suivants:
Compétitions A (Pokal Loka, Alpe Cimbra, Pinocchio et La Scara) - $\leq 10\%$ = B Jeunes / $\leq 5\%$ = A
Compétitions B Jeunes (tous les autres concours FIS Enfants)
- $\leq 5\%$ = B jeune / $\leq 2,5\%$ = A jeune
- Prendre le départ de 4 courses Belges : Vacances de Toussaint , Noël, Carnaval, Pâques. De plus, la participation au championnat de Belgique est obligatoire.

Les coureurs qui ne respectent pas les points ci-dessus perdront leur sélection nationale ainsi que les avantages liés à celle-ci.

Les coureurs qui atteignent les critères de sélection pour l'équipe nationale dans une discipline technique sont considérés avoir atteint les critères pour toutes les disciplines techniques (même chose pour les disciplines de vitesse).

Les coureurs qui atteignent les critères de sélection pour l'équipe nationale en cours de saison, ne peuvent prétendre à l'équipement ou à un éventuel soutien financier prévu en début de saison ! Dans des cas exceptionnels, une délibération peut être possible.

11.5. EXCLUSION DE L'EQUIPE NATIONALE

- 11.5.1. Le coureur qui n'a pas renouvelé sa cotisation auprès de sa Ligue.
- 11.5.2. Les coureurs qui ne suivent pas le règlement d'inscription.
- 11.5.3. Les coureurs qui ne représentent pas dignement ou sportivement la Fédération Royale Belge de Ski.
- 11.5.4. A la demande motivée de la Ligue auquel appartient le coureur.

L'exclusion de la sélection signifie que le coureur doit rendre tous les avantages reçus. (équipement, vêtements, avantages financiers etc.)

12. CHAMPIONNATS DU MONDE (Seniors/Juniors)

- 12.1. La présélection pour les Championnats du Monde Séniors et Juniors est faite sur la base de la première liste FIS de la saison en cours.
- 12.2. La sélection définitive pour les championnats du monde junior et senior se fait sur la liste des points Fis valable lors de la réunion de la commission des courses nationale du 17 janvier 2019.
- 12.3. Les membres de l'équipe nationale (A Team , Juniors Team) sont supposés participer aux Championnats du Monde Seniors et juniors, mais ne sont pas obligés. Quand un coureur de la sélection A ou du team juniors refuse de participer aux Championnats du Monde pour lequel il a été sélectionné, le groupe de travail Topsport peut décider de ne plus soutenir le coureur en question pendant la saison en cours.
- 12.4. Pour pouvoir participer aux disciplines de vitesse sur un Championnat du Monde Séniors, les coureurs doivent avoir moins de 50 points FIS dans une des disciplines de vitesse.
- 12.5. Topsport a le droit de délibérer un coureur qui ne répond pas aux critères.
- 12.6. Topsport a le droit de refuser un coureur qui correspond aux critères.
- 12.7. L'ampleur et la façon de soutenir les différents niveaux de sélection sont décidées sur la base des budgets disponibles de la commission. Ceux-ci sont communiqués au début de la saison courante.

13. COMPETITIONS JEUNES ET EQUIPE NATIONALE JEUNES / SELECTIONS FIS CHILDREN

(U14 – U16) :

13.1. LISTE PRE-SELECTIONS

La liste de pré-sélection est déterminée après le Championnat de Belgique et la parution officielle de la liste finale des points FRBS déterminera la composition des sélections A et B.

13.2. LISTE DEFINITIVE DE SELECTION

Elle est établie après la mise à zéro au départ de la nouvelle saison

- Chaque coureur sur la liste de sélection peut prendre le départ à une compétition FIS Children (dans le cas où il a obtenu les critères de sélection 11.2)
- Topsport désignera fin septembre de chaque saison le nombre de courses FIS Children qui seront encadrées. Il y a encore une distinction entre les compétitions A (Pokal Loka, Alpe Cimbra, Pinocchio et la Scara) et B (toutes les autres Fis Children).
- Les compétitions A pourront être précédées par des compétitions de qualifications auxquelles les coureurs sélectionnés seront invités. Dans le cas où une catégorie d'âge est complète de coureurs A, le groupe Topsport n'invitera plus de coureurs pour cette qualification.
- Quand il n'y a pas de qualifications possible, la sélection sera faite par les entraîneurs nationaux.

13.3. COMPOSITION DE LA REPRESENTATION NATIONALE OFFICIELLE (10 meilleurs coureurs)

La composition officielle de l'équipe nationale (10 meilleurs coureurs) se fait par scouting des entraîneurs de l'équipe nationale sur base des résultats antérieurs et de l'état de forme des coureurs. Cette équipe n'est donc pas fixe et peut donc varier en cours de saison.

- Les coureurs d'un niveau de sélection nationale ne peuvent pas être écartés de l'équipe de représentation par un coureur d'un niveau de sélection nationale inférieur. Lorsqu'un coureur avec un niveau de sélection inférieur skie plus vite qu'un skieur avec un niveau de sélection supérieur, il ne pourra pas l'éjecter de la sélection.
- Le niveau de sélection est interdisciplinaire, l'ordre de départ est défini par discipline.
- Les coureurs A et B seront toujours invités à ces manches chronométrées même s'ils sont d'office sélectionnés.
- Pour la Alpe Cimbra, seuls les coureurs faisant partie de la sélection nationale A peuvent être sélectionnés. Les entraîneurs nationaux ou le groupe de travail Topsport peuvent délibérer un coureur B suivant ses résultats précédents durant la saison.

13.4. ORDRE DE DEPART EST DECIDE SUR:

- Résultats des compétitions de qualification.

- Pour les compétitions sans compétitions de qualifications, la sélection est déterminée par les entraîneurs nationaux.
- Les inscriptions pour des courses non encadrées se font sur base des points (ceux qui ont la meilleure moyenne des points $SL+GS/2$ ont la priorité)

REGLES IMPORTANTES

14. NOUVEAUX REGLEMENTS ET REGLEMENTS IMPORTANTS

Tous les règlements FIS sont d'application. Vous pouvez les consulter sur www.fis-ski.com

14.1. REGLES DE BONNE CONDUITE

Chaque coureur belge qui obtient une licence auprès de la Fédération Royale Belge de Ski déclare accepter notre code de conduite. Ce code de conduite à partir de la saison 2018-2019 est de nouveau intégralement inclus dans le vadémécum.

Ce code de conduite peut être consulté librement et est mis à disposition sur le site www.ski.be et les sites de nos ligues. Chaque coureur connecté doit connaître le contenu de ce règlement. <http://ski.be/alpine-skiing/rules-and-guidelines/>

Code de bonne conduite pour tous les coureurs de la Fédération Royale Belge de Ski (F.R.B.S asbl)**1.Sélection**

1.1. Les critères de sélection pour faire partie d'une équipe nationale sont déterminés par la commission ad hoc et adoptés par le Conseil d'administration de la FRBS.

1.2. Chaque coureur a le droit de refuser sa sélection. Personne n'est obligé de faire partie de l'équipe nationale. Les membres des équipes nationales c à d ceux qui remplissent les critères et qui choisissent d'intégrer l'équipe ont une série de droits et d'obligations.

2.Règles de bonne conduite et engagements en cas de participation à des stages et compétitions à l'étranger**2.1.Règles générales**

Les Athlètes de l'équipe nationale logent dans le même hôtel

Chaque athlète est responsable de son propre matériel.

Les règlements d'ordre intérieur propres à chaque hôtel, pension, résidence doivent être strictement observés par chacun, notamment, la préparation et le rangement du matériel, le respect des heures de sommeil, etc.

L'athlète doit respecter le propriétaire ou le gérant et le personnel de l'établissement qui l'héberge ainsi que les autres invités. Il doit notamment se conduire correctement lors des repas.

Lors des compétitions belges ou internationales, le compétiteur doit se comporter comme ambassadeur de son pays. Il doit se comporter loyalement vis-à-vis de la FRBS et ne pas émettre des avis ou considérations négatives au sujet de sa propre fédération auprès d'instances internationales (FIS, IBU, etc.), nationales (COIB), régionales ou communautaires (Adeps, Bloso, Ministères, etc.) ainsi qu'auprès de la presse et des médias (journaux, radio TV, magazines, Internet, média sociaux etc.).

L'athlète ne pourra émettre des commentaires écrits ni des remarques verbales négatifs, ni avoir des attitudes déplacées et des comportements agressifs vis-à-vis d'autres athlètes, entraîneurs, membres du jury, organisateurs et responsables de courses.

L'athlète respectera le code de bonne conduite des instances internationales (FIS, IBU, etc.) notamment le port du casque prescrit, du dossard, etc.

L'athlète ne participera pas à une compétition en cas de blessure.

2.2.Règles supplémentaires pour tous les coureurs

Aucun médicament ne sera pris sans que l'entraîneur, le coach ou l'accompagnateur en ait pris connaissance.

L'usage du tabac, de l'alcool, de drogue ou d'autres produits interdits est strictement prohibé pendant les stages ou les compétitions.

Cependant, si des médicaments sont prescrits pour raison de santé, l'entraîneur, le coach ou l'accompagnateur en seront informés avant le début du stage ou des courses.

Si l'équipe nationale est fournie en équipement uniforme, celui-ci sera porté à la suite de toute demande de l'entraîneur, du coach ou de l'accompagnateur.

L'entraîneur, le coach ou l'accompagnateur décident en fonction des courses ou des entraînements l'heure à laquelle les athlètes doivent dormir. Cette décision sera irrévocable.

Les athlètes doivent participer aux activités de groupe comme les cérémonies d'ouverture ou de clôture, si l'entraîneur, le coach ou l'accompagnateur le juge utile.

L'athlète doit s'occuper de son hygiène personnelle c à d prendre sa douche journalière, se nourrir sainement (fruits, légumes) et s'habiller proprement. Il accepte d'être contrôlé par l'entraîneur, le coach ou l'accompagnateur dans ce domaine.

2.3. Comportements vis-à-vis des autres membres de l'équipe

Les athlètes respectent les autres membres de l'équipe.

Ils ne peuvent se permettre aucun commentaire sur les prestations des autres membres de l'équipe, ni pendant les entraînements, ni pendant les courses.

Les membres de l'équipe respectent le matériel et l'équipement des autres membres.

Ils respectent aussi le sommeil d'autrui.

2.4.Comportements vis-à-vis des autres équipes

Les membres de l'équipe nationale ainsi que tous les athlètes belges qui participent à des compétitions régionales, nationales ou internationales doivent respecter les membres et les dirigeants des autres équipes.

2.5.Comportements vis-à-vis des entraîneurs, coaches et accompagnateurs

Les membres de l'équipe nationale doivent respecter leur propre entraîneur, coach ou accompagnateur.

Ils les informent immédiatement de tout problème qui a ou pourrait surgir (santé, blessure, stress, disputes, etc.)

Ils respectent leur décision.

Les membres de l'équipe nationale doivent être motivés pour les entraînements et les activités pendant les stages ou les périodes de course.

2.6. Comportements vis-à-vis des organisateurs de courses et d'évènements.

Les membres de l'équipe nationale et tous les athlètes qui participent à des compétitions, ainsi que leurs coaches doivent respecter les organisateurs de cet événement ainsi que les membres du jury et les volontaires qui aident l'organisateur.

Si un athlète conteste une décision ou un résultat, il doit immédiatement en informer son entraîneur, coach ou accompagnateur qui seul a le pouvoir de déposer une réclamation ou pas.

L'athlète suivra la procédure d'inscription aux courses FIS telle que prévue dans le vademecum.

2.7. Comportement des parents et de l'encadrement des coureurs qui participent à des compétitions.

Les parents et l'encadrement des coureurs ne peuvent s'immiscer dans les aspects sportifs ou organisationnels ni pendant les entraînements, ni pendant les courses.

Les parents logent dans un autre hôtel, appartement ou pension que les coureurs

Les parents et l'encadrement des coureurs doivent respecter les autres athlètes. Ils respectent et ne commentent pas les décisions des entraîneurs, coaches et superviseurs.

Les parents respectent le fait que seuls les entraîneurs nationaux et les entraîneurs / superviseurs accrédités par le comité sont autorisés à accompagner les athlètes au départ et pendant les reconnaissances. Une violation empêchera l'athlète de prendre le départ.

2.8. Infractions/violation du règlement.

En cas d'infraction vis-à-vis d'une ou plusieurs règles du présent règlement, la personne sera convoquée devant une commission judiciaire où il devra s'expliquer.

Chaque partie sera entendue.

Cette commission sera composée :

Du président de la FRBS ou son délégué ;

Du président de la FFBS ou son délégué ;

Du président de la VSSF ou son délégué ;

Du président de la OSWV ou son délégué.

qui prennent s'il y a lieu une sanction vis-à-vis de la personne en infraction.

La décision de la commission judiciaire est prise en dernier ressort.

Il est à noter que certaines sanctions sont prises par les commissions sportives (ex : inscriptions aux courses).

2.9. Sanctions.

Les sanctions qui pourront être appliquées seront :

- la suspension à toute participation aux courses régionales, nationales ou internationales.
- le retrait de l'équipe nationale.
- la non-prolongation de la licence FIS.
- la suspension comme chef d'équipe, coach, accompagnateur...
-

14.2. COMPETITION ET EQUIPEMENT

- 14.2.1. Le nombre de participations par catégorie est fixée par la FIS.
- 14.2.2. Les vêtements et équipements doivent être conformes aux règlements de la FIS.

- 14.2.3. Les coureurs qui ont abandonné ou sont disqualifiés au cours de la 1^e manche ne peuvent pas ouvrir la 2^e manche.

- 14.2.4. Caractéristiques des Skis www.fis-ski.com (Ski Alpin – Règles - Règlements)

14.3. LORS DE LA RECONNAISSANCE!

- 14.3.1. Il est très important de suivre les directives de l'organisation.
Une de ces possibilités se présentera :
 - 1. Reconnaissance sur les skis dans le tracé du slalom de haut en bas
 - 2. Reconnaissance sur les skis hors du tracé du slalom de haut en bas
 - 3. Reconnaissance sur les skis dans le tracé du slalom de bas en haut
 - 4. Reconnaissance sur les skis hors du tracé du slalom de bas en haut
 - 5. Reconnaissance sans skis dans ou hors du tracé du slalom

- 14.3.2. Le numéro de dossard doit toujours être visible.

- 14.3.3. **art.627.4:** La piste de compétition est toujours fermée avant et après la reconnaissance.
Le coureur qui se trouve sur la piste en dehors de la période de reconnaissance peut être disqualifié.

- 14.3.4. Un coureur peut être disqualifié s'il effectue des virages parallèles dans les portes pendant la reconnaissance.

14.4. AU DEPART!

- 14.4.1. Le port du casque FIS approuvé est obligatoire.

- 14.4.2. Chaque concurrent doit se présenter à temps au départ, selon son numéro de départ. Un coureur sera disqualifié s'il arrive trop tard au départ, sans motif valable. *(Des problèmes techniques avec les skis ou des raisons personnelles ne sont pas des excuses valables).*

14.5. PENDANT LA COMPETITION!

- 14.5.1. Un coureur qui est gêné dans sa trajectoire doit :

1. Interrompre immédiatement son parcours à l'endroit où il a été gêné.
2. Se rendre auprès du juge de porte le plus proche, lui annoncer qu'il a été gêné et lui demander de reprendre un nouveau départ.
3. Descendre à l'arrivée **sans passer dans les portes et sans franchir l'arrivée.**
4. Se présenter au juge à l'arrivée et/ou au chronométrateur et attendre l'autorisation du jury pour pouvoir reprendre le départ.
5. Après autorisation, se rendre à nouveau au départ et se présenter au juge au départ.
6. Reprendre le départ.

- 14.5.2. Un coureur peut être éliminé de la compétition :

S'il continue après avoir manqué ou enfourché une porte.

S'il ne se présente pas à temps au départ.

S'il prend un faux départ.

S'il demande un nouveau départ sans motif valable.

S'il ne passe pas l'arrivée de façon réglementaire.

S'il enlève ses skis avant la ligne rouge dans l'aire d'arrivée.

S'il ne s'arrête pas lorsque le drapeau jaune est agité.

14.6. A L'ARRIVEE

Le coureur doit quitter la zone d'arrivée par la sortie officielle. Ceci se produit avec l'équipement complet utilisé lors de la compétition. En cas de d'infraction, le coureur est disqualifié.

14.7. COMMENT PRENDRE UNE PORTE DE SLALOM CORRECTEMENT? (www.fis-ski.com)

COMPETITIONS - F.I.S. :

15. QUI PEUT PARTICIPER?**15.1. GENERALITES**

15.1.1. On peut participer à une compétition internationale (à l'exception des courses enfants) à partir de la catégorie U18.

Pour obtenir une licence FIS

- Une licence FIS doit être demandée via les clubs.
- Tous les coureurs qui veulent obtenir une licence FIS doivent avoir pris le départ de 4 courses Belges minimum (c.à.d Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques). Les coureurs qui ne répondent pas à ces critères ont le droit de prendre une licence FIS pour pouvoir participer uniquement aux courses FIS organisées par la Belgique.
- Pour participer aux courses FIS non organisées par la Belgique, les coureurs doivent avoir moins de 200 points FRBS.
- Le prix d'une licence FIS est de € 100.
- La Licence FIS doit être demandée via le club

Pour prolonger une licence FIS

- Les licences FIS sont automatiquement renouvelées.
- Les coureurs qui désirent annuler leur licence FIS doivent le communiquer à leur club avant le 30 septembre.
- Exception: si un coureur est inscrit à une course belge et que celle-ci est annulée sur place, cette course sera prise en considération sur le plan de la participation
- Toute personne qui ne remplit pas ces critères et qui désire obtenir une licence FIS, peut introduire une demande écrite à la commission qui décidera souverainement

Pour s'inscrire à une course FIS

Vous pouvez vous inscrire à une course FIS uniquement par le système internet.

<http://fis.snowid.be/login.php>

<http://fis.sneeuwsport.vlaanderen>

Vous trouverez sur notre site internet (www.fski.be) la démarche à suivre en cliquant sur le document « Système d'inscription aux courses FIS en ligne »

<http://ski.be/alpine-skiing/online-entries/>

15.2. CERTIFICATS MEDICAUX

Au cas où un coureur ne peut participer pour raisons médicales, il est tenu de rentrer un certificat médical à la CNCSA via nakc@sneeuwsport.vlaanderen dans les 2 semaines suivant la date de l'incapacité. A défaut, le certificat ne pourra être pris en considération.

15.3. LE REGLEMENT OFFICIEL D'INSCRIPTION FIS

Ce règlement est publié annuellement sur le site Web de la FRBS avant le 1er juillet.

Chaque coureur doit connaître ces règles et en respecter le contenu.

<http://ski.be/alpine-skiing/rules-and-guidelines/>

<http://ski.be/alpine-skiing/online-entries/>

16. QUE NE FAUT-IL SURTOUT PAS OUBLIER LORS DE LA PARTICIPATION A UNE COURSE ?

16.1. Informez-vous à temps de l'endroit où vous devez vous rendre, de l'heure, du téléphone/fax de l'organisateur, des dates exactes...

16.2. Téléphonnez, avant votre départ, à l'organisateur afin d'éviter un déplacement inutile en cas d'annulation.

17. COMMENT OBTIENT-ON DES POINTS FIS ?

17.1. En obtenant par discipline 2 résultats dans les courses FIS ou CIT.

17.2. Si l'on n'obtient pas 2 résultats, une pénalité supplémentaire, dépendant de vos points FIS, sera appliquée.

18. COMMENT CONNAITRE LES POINTS LES PLUS RECENTS ?

Via le site Web de la FIS www.fis-ski.com

19. REPRISE DE VOS RESULTATS SUR LA LISTE DE POINTS :

L'inscription des résultats sur la liste des points FIS se fait automatiquement après la participation à une course FIS & CIT (si vous avez une licence FIS)

LISTE DES POINTS FIS DES COUREURS BELGES

Voir www.fis-ski.com

CALENDRIER – F.I.S.

Le calendrier est uniquement disponible sur internet : www.fis-ski.com

CALENDRIER – C.I.T.

Le calendrier est uniquement disponible sur internet : www.fis-ski.com

CALENDRIER DES COMPETITIONS UNIVERSITAIRES

Le calendrier est uniquement disponible sur internet : www.fis-ski.com

CALENDRIER DES COURSES POUR ENFANTS

Le calendrier est uniquement disponible sur internet : www.fis-ski.com

CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS

Voir www.fis-ski.com

JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

2022 : Jeux Olympiques d'hiver « Beijing 2022 » Pékin Chine

COUPE DU MONDE

Voir www.fis-ski.com